



**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1971 POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES**

71FUND/Circ.67
30 mars 1999

**Notification de l'entrée en vigueur de la Convention de 1971 portant
création du Fonds à l'égard du Panama**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants que la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds) entrera en vigueur à l'égard du Panama le 16 juin 1999.

On trouvera au verso la liste des 53 États contractants à la Convention de 1971 portant création du Fonds, y compris les 11 États qui ont déposé un instrument de dénonciation.

* * *

États contractants au Fonds de 1971

<i>41 États qui ont ratifié la Convention de 1971 portant création du Fonds</i>		
Albanie	Ghana	Nigéria
Antigua-et-Barbuda	Guyana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bénin	Inde	Pologne
Brunéi Darussalam	Islande	Portugal
Cameroun	Italie	Qatar
Colombie	Kenya	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire	Koweït	Saint-Kitts-et-Nevis
Djibouti	Malaisie	Seychelles
Émirats arabes unis	Maldives	Sierra Leone
Estonie	Malte	Slovénie
Fédération de Russie	Maroc	Tonga
Fidji	Maurice	Tuvalu
Gabon	Mauritanie	Yougoslavie
Gambie	Mozambique	
<i>11 États qui ont ratifié la Convention de 1971 portant création du Fonds et qui ont déposé un instrument de dénonciation qui entrera en vigueur à la date indiquée</i>		
Canada		29 mai 1999
Nouvelle-Zélande		25 juin 1999
Indonésie		26 juin 1999
Barbade		7 juillet 1999
Venezuela		22 juillet 1999
Croatie		30 juillet 1999
Algérie		3 août 1999
Belgique		6 octobre 1999
Chine (Région administrative spéciale de Hong-kong)		5 janvier 2000
Sri Lanka		22 janvier 2000
Vanuatu		18 février 2000
<i>1 État qui a déposé un instrument de ratification, mais à l'égard duquel le Protocole n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Panama		16 juin 1999